

LA FÉDÉ A VOS COTES

L'agenda de la FDSEA du 25/06 au 29/06

Lundi 25 juin

Charleville-Mézières

- Assemblée générale de Agri Ardennes, à Charleville-Mézières

Jeudi 28 juin

- Commission départementale de la Faune Sauvage, à Charleville-Mézières

Mardi 26 juin

- Assemblée générale du GFAM de Château-porcien
- Conseil d'administration du SDPL, à Charleville-Mézières

Vendredi 29 juin

Mercredi 27 juin

- Réunion AURECO, à

- CRAVI, à Saint-Laurent-Blangy (59)

Permanences du service juridique

Les permanences du service juridique sont suspendues pendant le mois de juillet.

La Fdsea a fait

Conditionnalité,
Contrôler les contrôles

C'est, en quelque sorte, l'objectif de la FRSEA de Champagne Ardenne qui souhaite faire signer par les administrations départementales et régionales impliquées dans les différents contrôle de terrain, une charte des contrôles.



Les contrôles de terrain ne se passent pas tous mal, loin s'en faut...et heureusement. N'empêche ! Se faire contrôler est toujours source de stress, et plus encore d'inquiétude. A la moindre erreur détectée, c'est une partie des aides compensatoires qui part en fumée. L'action syndicale permanente tant au niveau national qu'au niveau régional et départemental a permis d'obtenir des aménagements satisfaisants. Mais tout cela a un goût de provisoire. Avec quel degré de sévérité les contrôles s'exerceront-ils demain sur les exploitations ? et quelle part d'appréciation sera laissée aux différents corps de contrôle dans chaque département ? Des questions auxquelles il y a d'autant plus d'urgence à répondre, que maintenant la conditionnalité s'applique aux aides surfaces, mais également aux aides attribuées dans le cadre de l'aménagement rural (PHAE, mesures agro environnemental, CAD, ...). C'est pour éclaircir ces différents points que la FRSEA a rencontré à Châlons-en-Champagne toutes les administrations concernées : DDAF, DSV, SRPV, AUP, pour mettre en musique les droits des contrôlés et les devoirs des contrôleurs. A suivre....

des (du fait du maïs irrigué), alors que la moyenne nationale n'est que de 355 euros. D'une manière générale, c'est dans le Delta du Rhône et dans le Sud-Ouest que l'on trouve les plus fortes aides à l'hectare. Viennent ensuite les grandes régions céréalière du Nord de la France (Normandie, Bassin Parisien, Picardie, Nord-Pas de Calais et Champagne Ardenne). Les Ardennes se situent tout juste au-dessus de la moyenne nationale.

Ces données sont appelées à subir des modifications importantes à partir de 2006 et l'avènement des Droits à Paiement Unique, qui incontestablement vont faire naître une autre géographie des aides PAC.

Acquis syndical

Lait, des mesures pour relancer la production

Face à la situation des marchés laitiers, la FDSEA des Ardennes veut relancer vigoureusement la production laitière dans les Ardennes. La FDSEA estime que les producteurs ardennais peuvent produire plus de lait si l'on assouplit la gestion des quotas laitiers, dans le souci de coller au plus près à la réalité des marchés.

Des mesures déjà décidées

Plusieurs dispositions ont déjà été prises par l'interprofession nationale à la mi-juin.
- Les 121 000 tonnes de quotas redistribués au titre des 0,5% sur la campagne 2006/2007 peuvent être produites sans aucune contrainte.
- Les 121 000 tonnes de quotas redistribués au titre des 0,5 % sur la campagne 2007/2008 peuvent être mises immédiatement en production.
- Il a été demandé à l'administration de tout mettre en œuvre pour redistribuer le plus rapidement possible les quantités disponibles en réserve.
- En outre, les industriels vont notifier le plus tôt possible les allocations provisoires (au plus tard en juillet), alors que ces notifications n'intervenaient généralement pas avant septembre. Les possibilités de prêts de quotas sur la fin de campagne seront utilisées au maximum des capacités des entreprises.

D'autres mesures attendent d'être validées par les pouvoirs publics

La FNPL (Fédération Nationale des Producteurs de Lait) a proposé de nouvelles mesures pour optimiser les capacités de production de lait. Ces mesures ont recueilli un large consensus de la part des autres partenaires de l'interprofession.
- Porter le taux maximal des allocations provisoires de 10 à 15 % pour la campagne 2007/2008.
- Ne pas pénaliser les producteurs dont les laiteries ne pourraient pas accorder des allocations d'au moins 4%. Il serait alloué un remboursement de pénalités permettant à ces producteurs de produire un volume correspondant à 4 % de leur quota.
- Enfin, il est demandé que la situation des producteurs disposant d'une référence inférieure à 100 000 litres et qui bénéficient actuellement de 6 500 litres de remboursement de fin de campagne (allocations provisoires incluses), soit étudiée d'ici à la fin de l'année, en fonction des disponibilités de campagne.

Par ces mesures, la FDSEA souhaite que les producteurs puissent réaliser leur quota, dans un contexte de remontée des prix.

De plus, la FDSEA, dans sa logique de défense du maintien des quotas laitiers, estime extrêmement dangereux de laisser s'installer une situation de sous-réalisation qui servirait d'argument à la suppression des quotas.

Larevue des dossiers

FCO

Elevages sentinelles, gain de cause pour la FDSEA

Un suivi sérologique a été mis en place en avril 2007 dans des élevages sentinelles des 16 départements réglementés FCO. La FDSEA avait vigoureusement contesté le protocole qui ne prévoyait que la recherche d'anticorps sur serum. Le syndicalisme reprochait surtout que le temps passé par l'éleveur pour la bonne réalisation de ces prélèvements mensuels ne soit pas indemnisé.

La FDSEA a partiellement obtenu gain de cause, puisque le ministère vient d'autoriser la possibilité de rechercher les anticorps FCO à partir de prélèvements de lait individuel, pouvant être ré-

alisés par exemple par le contrôleur laitier. Cette évolution ne règle pas tout (notamment dans les cheptels allaitants ou sur les vaches taries), mais c'est déjà ça.

Lettre ouverte à Fischer Boël

Remise officielle le 9 juillet

La lettre ouverte rédigée par la FNPL sera remise le 9 juillet à la Commissaire européenne à l'Agriculture, Mariann Fischer-Boël. Cette lettre qui vise à sauvegarder la politique laitière européenne a été signée par 279 parlementaires français et européen.

Dans les Ardennes, la FDSEA a recueilli la signature de 4 des 5 parlementaires ardennais. La remise officielle sera faite à Bruxelles par une délégation du CNIEL.

enimage



Un formulaire à remplir, une échéance à ne pas manquer, des informations pratiques adaptées au contexte ardennais, l'actualité agricole départementale ; vous trouverez tout cela sur le site Internet de la FDSEA. Pas de superflu, seulement des informations utiles, voire indispensables. Un clic et deux minutes, c'est tout ce que ça vous coûte !

Pacexpress

Solidarité jachères

Faites connaître vos disponibilités et vos besoins !

La FDSEA a obtenu l'autorisation d'utiliser les couverts de jachère pour l'alimentation animale. Il s'agit maintenant d'optimiser cet acquis syndical en recensant tous les couverts susceptibles de bénéficier de cette dérogation.

Aussi, nous demandons à tous les agriculteurs ayant des jachères dont ils n'utiliseront pas les couverts (notamment les agriculteurs non éleveurs) de se faire connaître auprès de la FDSEA, soit par téléphone, soit par télécopie. Il suffit de nous indiquer vos coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone) ainsi que la localisation (commune) et la surface des jachères.

Parallèlement, les éleveurs qui sont à la recherche de ressources fourragères supplémentaires peuvent également s'adresser à la FDSEA.

Politique européenne

La FDSEA tient à la disposition de ses adhérents qui le souhaiteraient la proposition de règlement européen portant sur l'OCM unique, un volumineux documents de 222 pages. Nous rappelons que cette proposition qui a été évoquée lors du dernier conseil d'administration de la FDSEA appelle les plus grandes réserves. La FDSEA craint que derrière des questions de forme, la commission européenne change certaines orientations de la Politique Agricole Commune.

Aides Compensatoires PAC

Dans une récente étude, le ministère de l'Agriculture rend compte du bilan chiffré des aides aux grandes cultures en 2005. On y apprend, sans surprise, que les variations d'une région à l'autre sont très fortes, mais pas toujours comme on l'imagine. Ainsi, la PAC a attribué 945 euros par hectare de grandes cultures en Camargue (grâce au riz) et 550 dans les Lan-

Arnaque aux annuaires

Prudence et consignes !

De nombreux agriculteurs nous ont contactés à la suite de notre article de la semaine dernière. Ces appels nous confirment que les sociétés qui proposent des insertions dans des annuaires professionnels sont très actives en ce moment.

Il faut donc redoubler de prudence. Quelques conseils à suivre au pied de la lettre :

- Ces sociétés agissent pour leur propre compte (elles ne sont absolument pas mandatées par France Télécom par exemple,...).
- Ne signer aucun engagement.
- Si vous avez signé, envoyer un courrier de rétractation.
- En cas de relance de la part de ces sociétés, refuser toute transaction.
- Enfin, et surtout, refuser de payer le moindre euro.
- En cas de doute, n'hésitez pas à appeler la FDSEA.